

SIVOM DU HAUT COMMINGES
 17 avenue de Luchon
 31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2025 / 37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 26 Mai, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

OBJET : Décision que la maîtrise d'œuvre de tout ou partie des travaux de réparation et les subventions soient confiées à la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises

L'an deux mille vingt cinq

Le 02 Juin

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA – Mme AUBAN – M. BERRE – M. CORTESOGNO – Mme CLEMENT – Mme EXPOSITO – M. THOUVENOT – M. PLANAS – Mme MERIC – M. HERVAS – M. MORLIERE – M. COLLA – Mme GEVREY – M. Serge LARQUÉ – M. PUIGDELLOSAS – M. BORDERES – M. Alain LARQUÉ – M. CARCY – Mme CASTEX – M. BEYT – M. THEBE – Mme FAURE – M. RENAUD – Mme GUERS – M. BISTOLFI – M. GAMBOANI – M. PRAT – Mme VIGNEAUX – Mme NAIGEON – M. ESTRADE – M. MORERE – M. SALES – Mme WINTERSTEIN – M. TIESSE – M. SAULNERON – M. DESERT-LACAY – Mme ECHEVARNE – M. PUYOL – M. SERRANO – Mme TORRES – Mme TOUZAN – Mme VIVOT – Mme MARTIN – M. SEMENZATO – M. DEU – M. VERDIER – M. PICOT – Mme MICHEL-MARTINEZ – M. GAVENS – M. ALOS-MORENO – M. CARRERA – M. BOUCHE – Mme Joëlle FORTASSIN – M. SAVAZZI – M. DOUCET – M. BENVENITO – Mme OUSSET – M. RIBES – M. MIGLIAVACCA – M. BARON – Mme CARDAILLAC – M. CARDAILLAC – Mme SABATIER – M. DUBOIX – M. LEQUIEN – M. BARTHE-FORTASSIN – Mme Ginette BARTHE-FORTASSIN – M. CAVANAC – M. DURAN – M. LOUSTAU – M. PONNEAU – Mme DUBOIS – Mme BACHY – M. PEREZ – M. DEMANGE – M. SOST – M. IBOS – Mme BOSC – M. PORTE

Procurations :

Mme Marie-France FAVAREL donne procuration à M. Patrick SAULNERON

M. Guy CASTEX donne procuration à M. Didier BORDERES

M. Daniel SARRAUTE donne procuration à Mme Jocelyne VIVOT

M. Stéphane SANS donne procuration à Mme Nadine TOUZAN

M. Jean-Paul SALVATICO donne procuration à M. Fernand BEYT

M. Jean SAINT-GERMES donne procuration à M. Alain CORTESOGNO

Mme Evelyne LOUGE donne procuration à M. MORERE

M. Christian FRATUS donne procuration à M. Serge COLLA

M. Régis MARTINEZ donne procuration à Mme Amandine GEVREY

Mme Claudine DUHALDE donne procuration à M. Christian PUYOL

Mme Hélène CEAGLIO donne procuration à M. Georges SERRANO

Mme Bénédicte GAYON donne procuration à Mme Marie-Hélène TORRES

M. Serge MARY donne procuration à M. Olivier CARCY

Mme Mélody LARQUÉ donne procuration Mme Anne-Marie ECHEVARNE

M. André SABADIE donne procuration Mme Denise VIGNEAUX

Mme Emilienne BRAVO donne procuration à M. Jean VERDIER

M. Jean-Yves ARNE donne procuration à M. Serge PICOT

M. Jean-Yves LEQUIEN donne procuration à Mme Isabelle SOULÉ

M. Jean-Pierre LAMOLE donne procuration à M. Louis BARTHE-FORTASSIN

M. Vincent GOSELIN donne procuration à M. Jean-Paul CAVANAC

Mme Claudine GERLAND donne procuration à M. André DURAN

Mme Peggy VIVES donne procuration à M. Jean-Claude PEREZ

Mme CUCULIERE donne procuration à M. Roman DEMANGE

Date de convocation : 26/05/2025

Monsieur Jacques RENAUD a été élu secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que les évènements climatiques de Mai 2023 ont occasionné des dégâts d'orages à la voirie communale sur les communes de ANTICHAN DE FRONTIGNES, BAGIRY, FRONTIGNAN DE COMMINGES, LOURDE, MONT DE GALIE et ORE.

Le montant des travaux éligibles aux subventions exceptionnelles, au titre des dégâts d'orages sur la voirie communale pour ces communes se sont élevés à 127 078.98 €. H.T.

Seules les communes de BAGIRY, MONT-DE-GALIE et ORE ont confié l'exercice de la compétence voirie au SIVOM DU HAUT-COMMINGES, et le montant des travaux éligibles aux subventions exceptionnelles pour ces communes s'est élevé à 22 509.48 €.

Le montant de la subvention exceptionnelle perçue par le SIVOM DU HAUT-COMMINGES dans le cadre du programme Hors Pool 2024 pour la remise en état de la voirie communale des communes de BAGIRY, MONT-DE-GALIE et ORE s'est élevé à de 15 993.99 €.

Pour les communes d'ANTICHAN DE FRONTIGNES, FRONTIGNAN DE COMMINGES et LOURDE, la maîtrise des ouvrages n'a pas été réalisé, et sera prise en charge par la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.

Le président demande aux membres du Comité Syndical d'approuver que la maîtrise d'œuvre des ouvrages pour les communes d'ANTICHAN DE FRONTIGNES, FRONTIGNAN DE COMMINGES et LOURDE, ainsi que les subventions, soient prises en charge par la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide et vote :

- D'approuver que la maîtrise des ouvrages sur les communes d'ANTICHAN DE FRONTIGNES, FRONTIGNAN DE COMMINGES et LOURDE, ainsi que les subventions, soient prises en charge par la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises.

Vote : 102

Présents : 79

Pour : 99

Contre : 1

Abstentions : 2

Refus de vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
LARQUÉ Serge

